

<p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des EE intervenant sur sites industriels ● Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la co-activité, et les responsabilités civiles et pénale ● Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de co-activité, et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées ● Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection ● Acquérir une culture sécurité 	<p>Jour 1 (équivalent au niveau 1) :</p> <p>1. Introduction / tour de table (20 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Présentations des personnels présents et de l'organisation pratique ● Présentation des objectifs de la formation, de sa nécessité, du programme ● Présentation des risques liés à la coactivité (EE et EU / EE et EE) <p>2. Contexte et enjeux de la sécurité (1 heure)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection : Risque = (Danger x Exposition) – Prévention ● Statistiques récentes sur les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles ● Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un AT ou d'une MP ● Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail. <p>3. Les risques et moyens de prévention / protection (3 heures)</p> <p>Circulation et accès aux sites - Risque Chimique – Amiante - Incendie / Explosion / ATEX - Utilités (azote, vapeur, autres gaz, air comprimé,...) – Electricité - Equipements de travail (machines, etc....) - Risque thermique / Feu et travaux à chaud - Bruit – Vibrations - Travaux en hauteur – Echafaudages - Manutention manuelle et mécanique - Travaux en espaces confinés – Désordre - Sablage - Rayonnements ionisants et non ionisants - Pression et nettoyage haute pression - Travaux à proximité de voies ferrées - Travaux de fouille - Risque biologique et légionnelle - Risque de noyade</p> <p>4. Organisation de la prévention lors des interventions (1 heure)</p> <p>Présentation des procédures et consignes illustrées avec modèles : Le plan de prévention - Les autorisations de travail - Les consignes et les modes opératoires - La consignation et déconsignation</p> <p>Règle d'or : « pas de permis de travail, pas de travail »</p> <p>5. Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de niveau 1 (30 minutes)</p> <p>Règle d'or : « pas de permis de travail, pas de travail »</p> <p>6. Conclusion (10 min)</p> <p>7. Evaluation des connaissances des stagiaires (45 min)</p>
<p>Public et pré requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Groupe de 3 à 15 stagiaires, minimum deux corps de métiers. ● Personnel encadrant d'entreprises extérieures intervenant sur sites industriels, chimiques ou pétrochimiques et signataire des documents de travail ● Etre âgé de 18 ans et plus. ● Maîtriser la langue française : parlée, lue et écrite ● Présenter une pièce d'identité 	<p>Jours 2 et 3 (équivalent au niveau 2) :</p> <p>1. Contexte et enjeux de la sécurité (3 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'accident de travail et la maladie professionnelle : définitions, statistiques, origines (non-respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions), analyse d'accident (méthodologie et exercice pratique), conséquences humaines, matérielles, économiques responsabilité civile ● Le contexte réglementaire : les principes généraux de la prévention, l'évaluation des risques et le document unique, la réglementation relative à l'intervention des EE : l'inspection commune préalable, le plan de prévention, les autorisations de travail et permis associés, les consignes et modes opératoires, la consignation/déconsignation, les différences entre le PPSPS et le PP ● La responsabilité pénale : en fonction des niveaux hiérarchiques, la délégation de pouvoir, les principaux délits, les sanctions, exemples de jurisprudence ● Les acteurs internes et externes de la sécurité (CHSCT, inspection du travail, services de santé au travail, CARSAT, DREAL, service de sécurité interne à l'EU, etc...) <p>2. Rôles et missions du titulaire du certificat de niveau 2 (2 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les interlocuteurs de l'EU ● Préparer et organiser le travail : inspection commune préalable, le PP, les autorisations de travail et les permis associés, les consignes et modes opératoires, la consignation et déconsignation ● Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations et documents de travail, modes opératoires, etc... ● Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE ● Etre réactif à tout changement de la situation de travail ● Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent <p>3. Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection (3 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier des risques et moyens de prévention à partir de cas illustrés ● Exposer une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples ● Etudes de cas : EVRP complète avec participation et mises en situation ou jeux de rôles ● Revue des différentes familles de risques et des moyens de protection associés <p>4. Le plan de prévention (2.5 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier des situations de coactivité et les risques et moyens de prévention associés à partir de cas illustrés ● Expliquer l'analyse de l'inspection commune, la rédaction du plan de prévention et des permis associés ● Etude de cas : rédaction complète d'un PP et d'une AT avec participation et mises en situation ou jeux de rôles <p>5. Conclusion (10 min)</p> <p>L'importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques Devoir d'exemplarité, importance du comportement et du savoir être</p> <p>Règle d'or : « pas de permis de travail, pas de travail » Evaluation des connaissances des stagiaires (1h 45 min)</p>
<p>Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apports théoriques sur video-projecteur. ● Exercices pratiques, études de cas. ● Remise d'un livret stagiaire. ● Animateur labélisé par l'union des industries chimiques. 	
<p>Suivi et évaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis. ● Fiche de présence et d'émargement. ● Attestation de formation individualisée. ● Certificat de stage. ● Compte rendu de stage. 	
<p>Durée et lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 21 heures soit 3 jours ● En entreprise ou en agence 	